



**Auvergne  
Rhône-Alpes**

Énergie - Environnement

# UNE STRATEGIE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE PAYS MORNANTAIS (69)

Situé aux portes de la métropole lyonnaise, ce territoire est soumis à une forte pression immobilière et à des déplacements importants. Sa politique d'aménagement s'appuie sur une prise en compte du développement durable déjà ancienne. Des mesures énergiques pour lutter contre le changement climatique lui paraissent indispensables pour maintenir la qualité de vie de ses habitants, de son environnement et des activités qui y sont liées.

## CONTEXTE

### Un territoire naturel et agricole aux portes de Lyon

#### > Territoire

La Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)<sup>1</sup> est située à 25 km au sud-ouest de Lyon. Depuis le 1er janvier 2017, elle regroupe 14 communes pour 28 572 habitants. Elle s'étend sur une surface de 158 km<sup>2</sup> soit une densité de 180,5 habitants/ km<sup>2</sup>. Elle a son siège à Mornant, bourg de 5 745 habitants.

Ce territoire au cadre de vie de qualité est caractérisé par la variété de ses espaces naturels, une économie de service et une forte dynamique agricole. Plus de 50% des actifs qui y résident travaillent à l'extérieur, utilisant en grande majorité la voiture. Le territoire est soumis à une forte pression immobilière. Pour y faire face, la densification des centres-bourgs est déjà mise en place dans les politiques d'aménagement.

<sup>1</sup> - Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), créé le 26 décembre 1996, qui a succédé au syndicat intercommunal à vocations multiples de la région de Mornant, né en 1967.

#### > Collectivité et projet de territoire durable

Depuis 2007, le développement durable est inscrit en filigrane dans tous les domaines du projet de territoire, (urbanisme et aménagement du territoire, espaces naturels sensibles, préservation de l'activité agricole...) :

- 80 % du territoire a été classé en périmètre de **Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP)** ;
- 3 espaces naturels sensibles (ENS) du territoire disposent d'un **Plan de gestion** ;

- la politique agricole du territoire dispose d'un **volet agri-environnemental** fort ;
- un **Plan d'intérêt général (PIG)** a été renouvelé en 2014.

FICHE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Trois priorités d'intervention à différents niveaux (communes, territoire, intercommunalité) ont été définis en 2015 par la Commission développement durable :

- la transition énergétique agissant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, avec deux domaines d'intervention majeurs, le **bâti résidentiel** et les **transports**, ainsi que le **développement des énergies renouvelables** ;
- l'**éco-mobilité** ;
- la **biodiversité** sur l'ensemble du territoire (sauf sur les espaces naturels sensibles).

Plus largement, la COPAMO travaille sur les documents de planification portés par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, dont elle fait partie :

- un **SCoT** (Schéma de cohérence territoriale), permettant la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- un **PCET** (Plan climat-énergie territorial) volontaire, adopté en 2012, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais se lance maintenant dans l'élaboration d'un **PCAET** (Plan air-climat-énergie territorial) ;
- un **Label « Territoire à énergie positive »** ainsi qu'un appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » de l'État, dont la COPAMO est lauréate (juillet 2016).

## PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

### Établir une stratégie de lutte cohérente, efficace et collective

La lutte contre le changement climatique s'appuie dans ce territoire sur plusieurs points forts :

- une **politique de développement durable** affirmée ;
- des données objectives locales fournies par une étude de Météo-France sur le climat actuel et à venir ;
- la présence de deux chargées de mission impliquées d'une part sur une thématique transversale « **développement durable et déplacements** », d'autre part sur une thématique précise et primordiale pour le territoire : l'**agriculture** ;
- un **appui financier TEPCV** pour l'adaptation au changement climatique.

#### > Objectif

- Identifier les **atouts/faiblesses du territoire** en termes de vulnérabilité.
- Élaborer une **méthode participative multi-acteurs** sur le thème de l'adaptation au changement climatique sur le territoire et une méthodologie pour l'élaboration d'un **plan d'actions opérationnel**.
- **Identifier les premières actions possibles**, notamment dans le secteur de l'agriculture, particulièrement sensible au changement climatique.
- S'intéresser également aux **conséquences du changement climatique** sur la production d'énergie, l'habitat, l'urbanisme, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, l'accroissement des risques d'érosion des sols, d'incendie...

#### > Mise en œuvre

##### Premiers éléments sur le changement climatique

Une étude sur le climat (actuel et à l'horizon 2050) a été réalisée par Météo-France sur le territoire.

### PRINCIPALES ÉTAPES

#### > Septembre - Décembre 2017

Accompagnement méthodologique de la COPAMO par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

#### > Novembre 2017

Atelier avec les élus sur les impacts du changement climatique

#### > Novembre 2017 - Février 2018

Appui de la Chambre d'agriculture du Rhône.

#### > 5 février 2018

Organisation d'un atelier agriculture et changement climatique (25 participants). Restitution des conclusions de l'étude de Météo-France à destination des agriculteurs (*la restitution générale des résultats de cette étude aura lieu au moment du lancement de la concertation du PCAET du Syndicat de l'Ouest Lyonnais*).

#### > 1er trimestre 2019

Travail en lien avec la démarche PCAET à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, en particulier sur la thématique « énergie & déplacements », avec les élus et les acteurs socio-économiques, sur une feuille de route concrète (*valoriser les actions existantes, instaurer une veille sur les expériences pour les adapter au contexte climatique, socio-économique et énergétique du territoire*).

Pour caractériser le climat futur, deux scénarios ont été retenus selon les profils d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre. En 2050, les deux scénarios montrent une hausse de la température moyenne, variant de +1°C à +2,1°C, avec une variabilité selon les saisons (l'été et l'automne étant les plus concernés). Suite aux mesures réalisées en station météorologique, il apparaît qu'il pleut en moyenne davantage en mai qu'en octobre et que les forts cumuls sont plus probables en septembre. Il y aurait peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici 2050. Cependant, les cumuls augmenteraient légèrement au printemps, en automne et en hiver, et la saison estivale subirait une baisse de 18 % de ses cumuls pluviométriques.

### > Principaux enjeux identifiés en expérimentant la chaîne d'impacts sur le territoire

Un atelier rassemblant les élus du territoire a permis de rappeler les différences entre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et d'identifier les enjeux suivants :

- la **ressource en eau** (stockage, gestion des conflits d'usage) ;
- l'**énergie** (aménagement / transports et confort d'été) ;
- le **développement économique** (agriculture, commerces).

### > Un secteur particulièrement impacté : l'agriculture

La COPAMO est accompagnée par la Chambre d'agriculture du Rhône pour analyser la vulnérabilité des activités agricoles face au changement climatique. Suite à un atelier organisé avec les principaux acteurs concernés, un programme d'actions sera élaboré pour **accompagner les changements de pratiques des exploitations** (formations, achat de matériels, etc.).

## Un point d'étape mi 2018

BILAN

### > Résultats

L'atelier agriculture de février 2018 a permis aux partenaires agricoles de prendre conscience du problème de l'adaptation au changement climatique. Ils prennent désormais l'initiative d'engager des actions. Certaines, évoquées lors de l'atelier, sont d'ores et déjà en cours :

- mise en place de matériel d'irrigation économe ;
- installation de sondes tensiométriques en arboriculture et en cultures ;
- réflexion avec le territoire voisin présent à l'atelier, sur l'agroforesterie.

### > Difficultés

La démarche PCAET à l'échelle de l'Ouest lyonnais a pris du retard.

### > Perspectives

Pour une meilleure cohérence des démarches engagées, le programme d'actions lié au domaine agricole doit être partagé avec des partenaires agissant sur le territoire (Chambre d'agriculture, syndicat d'irrigation...), ou sur des territoires voisins, avec des problématiques proches. C'est le cas par exemple des autres communautés de communes membres du Syndicat de l'Ouest lyonnais (Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et de la Vallée du Garon), avec lesquelles la COPAMO mutualise déjà ses expériences.

## Les acteurs impliqués

- Services Aménagement et Développement économique de la COPAMO
- Élus du territoire
- Acteurs institutionnels
- Acteurs socio-économiques



## Informations et contacts

Communauté de Communes du Pays Mornantais  
50 avenue du Pays Mornantais –  
69440 MORNANT

Cécile DOFFIN, chargée de mission  
« Développement durable et déplacements »  
[c.doffin@cc-paysmornantais.fr](mailto:c.doffin@cc-paysmornantais.fr)  
Corinne SCHNEIDER, chargée de mission  
« Environnement et agriculture »  
[c.schneider@cc-paysmornantais.fr](mailto:c.schneider@cc-paysmornantais.fr)

Fiche réalisée par



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

